



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Affaire suivie par :
Fabienne Boisseau
Pôle patrimoines / Service régional de l'archéologie
Tél : 03 88 15 57 43
Courriel : fabienne.boisseau@culture.gouv.fr
Réf : SRA/2026/0365

La directrice régionale des affaires culturelles

à

Établissement Public d'Exploitation du Livre Foncier
Informatisé (EPELFI)
2a rue de l'Artisanat
67700 - Saverne

Strasbourg, le 24 mars 2026

Objet : réponse à votre demande de susceptibilité de prescriptions archéologiques

Le service régional de l'archéologie a reçu, le 18/02/2026, votre demande de susceptibilité de prescription concernant un projet de construction d'un centre d'archivage à Volgelsheim (Haut-Rhin).

Aucun site archéologique n'est actuellement répertorié dans le périmètre d'étude de votre projet. En conséquence, je vous informe que la réalisation préalable d'un diagnostic archéologique ne sera pas nécessaire.

J'attire votre attention sur le fait que des sites archéologiques non recensés peuvent exister dans ce secteur. Aussi, conformément à l'article L531-14 du code du patrimoine, toute découverte fortuite d'objets ou de vestiges immobiliers intéressant l'archéologie, réalisée à l'occasion de travaux affectant le sous-sol, devra être déclarée sans délai au service régional de l'archéologie. Les vestiges découverts ne doivent pas être détruits. Tout contrevenant serait passible des peines portées à l'article 322-3-1 du code pénal.

Le service régional de l'archéologie reste à votre disposition pour tout complément d'information dont vous auriez besoin à ce sujet.

Pour le préfet de la région Grand Est
et par délégation,
Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
La conservatrice régionale de l'archéologie
adjointe,

Héloïse KOEHLER